

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 janvier 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Nicolas MORIN (pouvoir à Guillaume DESRUES)
Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurent CHELLE

2021-14 ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE DU TRANSPORT SOCIAL A LA DEMANDE – INVESTISSEMENT 2021 AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Depuis 2013, le service Etoile propose le transport social aux courses. Ce service a débuté grâce à l'engagement d'un bénévole. En 2016, suite aux souhaits de cesser son bénévolat, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a souhaité stabiliser la continuité de ce service en recrutant une personne en charge des conduites aux courses à temps partiel.

Ces conduites sont réservées aux personnes âgées et/ou handicapées.

Ce service a permis de faire émerger un besoin d'autant plus important : la mobilité de cette catégorie de personnes. Chacun évoque la nécessité de se déplacer sur le territoire de façon autonome avec paradoxalement le souhait d'être accompagné, aidé.

Ainsi, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite mettre en place un service complémentaire en proposant le transport social à la demande sans condition de ressources. Ce transport permet ainsi de proposer des conduites « individuelles » vers des destinations diverses comme par exemple rendez-vous paramédicaux, visite à un proche et autres. Le périmètre retenu pour ces conduites est fixé aux huit communes qui composent la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Une participation financière sera demandée aux bénéficiaires.

Deux demandes de subventions sont déposées auprès de l'APTV l'une pour les dépenses en investissement l'autre pour les dépenses en fonctionnement. Ces deux subventions permettront la mise en place du service transport social à la demande.

Pour ce projet, il convient de se doter d'un véhicule aménagé de 5 places maximum avec siège pivotant à l'avant. Ce véhicule viendrait en complément du mini-bus 9 places aménagé PMR réservé aux conduites collectives. Il permettrait ainsi une meilleure maniabilité mais également des conduites plus intimistes.

L'agent en charge des conduites sera équipé d'un téléphone portable professionnel avec une ligne dédiée afin de gérer les appels et son planning.

Le montant total pour l'acquisition du véhicule et du téléphone portable est estimé à 24 759.52 € HT, pour lequel la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite solliciter des aides financières pour mener à bien ce projet.

Le coût détaillé de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
<i>Nature des dépenses</i>	<i>Estimation du coût total du projet</i>
	<i>HT</i>
Achat d'un véhicule aménagé	24 590.00 €
Achat téléphone portable	169.52 €
Total dépenses	24 759.52 €

Le plan de financement est le suivant :

CCHT	LEADER	TOTAL CCHT
20 %	80 %	100 %
4 951.90 €	19 807.62 €	24 759.52 €

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 ;

Vu la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale « Petite Enfance – Relais Assistantes Maternelles – Solidarités aux personnes âgées et/ou en situation de Handicap – Maison France Services » du 5 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 Janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie du 14 janvier 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création du Service de Transport Social à la Demande par extension du service existant dont le coût prévisionnel pour l'investissement est estimé à 24 759.52 € TTC ;
- **DEMANDER** à l'APTV dans le cadre du programme LEADER au titre de la création d'un nouveau service de proximité qui répond à un besoin de mobilité des personnes âgées et/ou handicapées, une subvention d'investissement du montant total de 19 807.62 € HT pour la réalisation de cette opération, comme indiqué dans le plan de financement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;
- **SOLLICITE** le financement de l'Union Européenne dans le cadre du programme « LEADER TARENTEAISE » selon les montants et taux fixés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

